



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Alerte : 13% des PME sont menacées de faillite

Question écrite n° 41568

Texte de la question

M. Jean-Luc Mélenchon alerte M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, chargé des petites et moyennes entreprises, sur la situation des petites et moyennes entreprises. En effet, selon une étude d'Euler Hermes, 13 % des petites et moyennes entreprises françaises risquent de déposer le bilan d'ici quatre ans. Selon les propres estimations de Bercy, 600 000 très petites entreprises d'un à cinq salariés risquent de disparaître. Concrètement, les petits restaurants, les boutiques de vêtements et de chaussures sont parmi les plus exposées. Les syndicats tirent la sonnette d'alarme. Marc Sanchez, le secrétaire général du Syndicat des indépendants et des TPE (SDI) estime que « les petites entreprises sont face à un mur de la dette ». Concrètement, selon Frank Hoët, vice-président de la Fédération nationale de l'habillement (FNH), « les bombes à retardement s'accumulent, du remboursement dès avril 2022 des PGE (...) aux dettes de loyer ». Ces considérations sont similaires aux alertes lancées par M. le député et le groupe parlementaire des députés insoumis depuis de long mois. Ainsi, le 13 janvier 2021, M. le député interpellait M. Bruno Le Maire depuis un plateau de télévision en ces termes : « Des milliers de petites et moyennes entreprises, travailleurs précaires et auto-entrepreneurs ont pris le prêt garanti par l'État. (...) Ces prêts il faudra les rembourser à partir de 2022. Vous avez des milliers de gens qui savent que leur entreprise, comme elle ne fonctionne pas, ne rentre pas d'argent et par conséquent ne pourrons pas rembourser ». Pour éviter une vague de faillites, le Syndicat des indépendants (SDI) fait plusieurs propositions. Il demande entre autres un étalement de 6 à 8 ans pour le prêt garanti par l'État ainsi que le rétablissement du fonds de solidarité pour les entreprises les plus en difficulté sur le semestre. M. le député propose pour sa part que leurs dettes soient regroupées dans une caisse commune prise en charge par l'État. Il faut reporter de 2 ans l'échéance du prêt garanti par l'État le temps de réaliser un audit et d'organiser la reprise des dettes insolubles dans cette caisse de défaisance. Par conséquent, il lui demande s'il entend tenir compte de l'ensemble de ces propositions pour faire face aux urgences vitales ou bien condamner des milliers d'entrepreneurs à la mort sociale.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Mélenchon](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (4^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41568

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : [Petites et moyennes entreprises](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 octobre 2021](#), page 7300

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)